ANNEXE 9: Modèle d'attestation de stage 12



ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : HYTECK Aroma-Zone
Adresse : 1366 route de Gordes, 84220 Cabrières d'Avignon
☎ : 04 90 75 08 14
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom : MARIE Prénom : Noeline
Né(e) le : .08 /08 /1991 Sexe : F ⊠ M □
Adresse : 7 rue desiré pey
13560 SENAS
≅: 06.95.89.90.57Mél: noeline.marie.dev@gmail.com
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option
Option SISR SLAM AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : CNED
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : CNED a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : CNED a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : CNED
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : CNED
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : CNED a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études DURÉE DU STAGE Dates de début et de fin du stage : Du07/06/2021 au16/07/2021 Représentant une durée totale de 6

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait àcabrières d'avignon le . 6. 1 .0.7.1 ... 20. 2

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

1 Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.